



Groupe d'Etude  
et de Protection  
des Oiseaux en Guyane

# JACANA

N° 28

*Le bulletin d'information des adhérents du GEPOG*

Vous l'aurez constaté, le Jacana a changé ses habitudes. Il reste trimestriel mais sa diffusion a été décalée, aussi ce n° 28 couvre décembre, janvier et février. Il répond ainsi mieux au calendrier puisque auparavant, le n° du troisième trimestre arrivait dans vos boîtes début juillet, date à laquelle vous êtes nombreux à migrer.

## **Les actualités environnementales du dernier trimestre en vrac :**

- Deuil des naturalistes et fin d'une époque dans les Pyrénées françaises : Cannelle, la dernière ourse de souche pyrénéenne, a été abattue par un chasseur... et voilà que disparaît le symbole d'une région ainsi que les efforts de conservation des naturalistes.
- Dans la même dérive, nous ne pouvons qu'être effondrés de la décision du Ministre de l'Ecologie, d'autoriser la destruction de 4 loups dans les Alpes.

Au-delà de l'aberration que suscite ce genre de décisions et de constat, c'est toute une politique de lobbying (chasseurs, éleveurs, industriels...) qui met à mal des années de concertation et d'investissement pour la protection de ce qui reste de " naturel " en métropole...

Nous retrouvons la même logique dans notre région, avec la volonté affichée de préserver un milieu naturel exceptionnel (avec la création du Parc du Sud), tout en permettant une activité aurifère dont les dégâts ne sont plus à démontrer.

*Il est difficile de courir deux boccas à la fois, (dit le dolo...)*

Les politiques devront avoir une position claire entre un enjeu international de conservation (seule forêt tropicale de l'Union Européenne !) et le choix d'un développement économique par une industrie polluante et très coûteuse pour l'ensemble de la société...

Le président de tous les Français a déclaré face aux caméras du monde entier sa " grande préoccupation " face à aux agressions que subit notre environnement, usant et abusant jusqu'à rendre infréquentable la notion de développement durable...

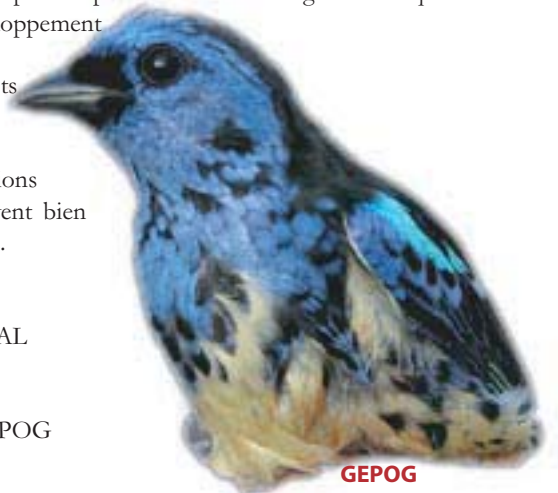
Nous ne pouvons nous satisfaire d'une politique incohérente et fondée sur des effets d'annonces.

Il serait temps que l'ensemble de la société guyanaise se sente concernée par les orientations politiques prises par nos élus et le gouvernement. Les associations se retrouvent souvent bien seules pour apporter une considération naturaliste et bel et bien " durable " dans les débats.

Bien amicalement, et tiembé red, pa moli !

Nyls de PRACONTAL

Ps : au moins, en cette fin d'année, pourrons nous fêter le retour des sorties ASPAG / GEPOG  
La découverte des oiseaux par les milles et une criques de Guyane...  
de belles vadrouilles en perspectives !



**GEPOG**

chemin de la source de Baduel  
97300 Cayenne  
tél/fax: 05.94.29.46.96  
courriel: ASS.GEPOG@wanadoo.fr

**Les auteurs :** Kévin PINEAU, Marie Laure CAYATTE, Jean Pierre POLICARD, Nyls de PRACONTAL, Bruno DELCOURT, Thomas LUGLIA, Jean Philippe ISEL, Guillaume FEUILLET.

**Photos:** p1: B.DELCOURT, p3: M.DEWYNTER, p8: B.DELCOURT; p9: GEPOG, p10: J.CHARIAUD, B.DELCOURT, p11: B.DELCOURT,

p12: B.DELCOURT, p13: internet, p16: B.DELCOURT, C.MARTIN, J. CHARIAUD.

**Dessins:** p2: C.AQUISTI, BoS, BoV, p3: C.AQUISTI, BoS, p4: R.MANCEAU, C.AQUISTI, p6: C.AQUISTI, p7: Th.LUGLIA, p13: internet

**Mise en page:** Bruno DELCOURT



# Le coin des obs

par Kévin PINEAU

1 Albatros à bec jaune immature (*Thalassarche chlororhynchos*) est observé en mer le 02/09/04 à près de 120 kilomètres des côtes par des fonds de 2200 mètres. Il s'agit d'une première donnée pour la Guyane (E. Hansen).

1 Canard à bosse (*Sarkidiornis melanotos*) est vu dans les marais de Kaw le 08/09/04 (C. Briand, T. Denis, B. Goguillon, E. Gault et C. Garnier, N. de Pracontal).



Egalement 1 femelle ou immature est découverte le 12/09/04 dans les rizières de Mana (M. Rodet et A. Renaudier). Il s'agit des deuxième et troisième données pour la Guyane.

1 Grèbe à bec bigarré (*Podilymbus podiceps*) est découvert le 14/11/04 sur le lac de la route du CSG (O. Claessens, M. Rodet et A. Renaudier). A la date du 27/11/04, l'individu était toujours présent sur le site (GEPOG).



1 Anhinga mâle (*Anhinga anhinga*) est observé sur l'île du Grand Connétable le 27/11/04. Il s'agit de la première donnée pour la réserve (A. Alcide et J. Semelin).

1 Onoré zigzag immature (*Zebrilus undulatus*) est contacté sur le sentier Vidal le 14/11/2004 (B. Verdier, C. Di Cicco, F. Taty, T. Luglia). Egalement un individu très sombre entre le 5 et le 11/10/04 au camp cariaco à Saül (J. Ingels et V. Pelletier).

1 Héron agami (*Agamia agami*) juvénile est observé sur la crique Couy le 15/09/04 (B. Delcourt, J. Vandeckerckove et P. Blockhuss).

150 Ibis rouge (*Eudocimus ruber*) (dont 1/3 d'immatures) stationnent sur la vasière de la crique Macouria le 07/09/04 (K. Pineau et J. Semelin).



21 Tantaes d'Amérique en vol vers l'Est. le 27/7/04 entre Mana et Awala (M. et B. Barc).

1 Spatule rosée (*Ajaia ajaja*) est observée sur la vasière de la crique Macouria le 07/09/04 (K. Pineau et J. Semelin).



2 buses ardoisées (*Leucopternis schistacea*) sont posées le 27/08/04 au Lac Pali (M. Cervero, T. Luglia, K. Pineau).

1 Buse à queue barrée (*Buteo albonotatus*) vole le 26/11/04 sur le lac de la sablière à Kourou (T. Denis, N. de Pracontal et K. Pineau).

1 Autour à ventre gris immature (*Accipiter poliogaster*) est observé entre Mana et St Laurent le 10/10/2004 (F. Espy et T. Luglia).

1 Epervier nain (*Accipiter superciliosus*) est vu sur la piste Solitaire à côté du carrefour du Galion, le 12/09/2004, également un immature sur la même piste le 17/10/04 (F. Espy, N. Vaslin, T. Luglia).

1 Harpie féroce (*Harpia harpyja*) est observée longuement sur la piste de la montagne de fer le 21/07/04 (M. et B. Barc). Egalement un individu à Saül début novembre (M. Rodet et A. Renaudier).

1 Faucon émerillon (*Falco columbarius*) est contacté dans les rizières de Mana le 05/11/04 (J-J Vacquier et P. Studer).

1 Courlan brun (*Aramus guarauna*) est observé dans les rizières de Mana le 05/11/04 (J-J Vacquier et P. Studer).

3 Agamis trompette (*Psophia crepitans*) traversent le layon du baigne des Anamites (vers l'entrée du layon) le 29/07/04 (K. Pineau et J. Semelin).

1 Grébifoulque d'Amérique (*Heliornis fulica*) sur la crique Couy, le 20/10/04 (K. Pineau et B. Delcourt). Revu le 23/11 au même endroit (B. Delcourt; G. Feuillet, J. Chariaud)

2 Caurale soleil (*Eurypyga belias*) sur la crique Ste Anne (Foret charvin) le 24/08/04 (B. Delcourt et V. Groslier), également 1 individu sur l'Iracoubo (saut Genipa) le 24/10/04 (B. Delcourt, ML. Cayatte et JL. Filiol).



1 Noddi brun (*Anous stolidus*) est observé à Kourou le 24/10/04 (J-J Vacquier et P. Studer).

Rappelons que les observations sur les côtes de cet oiseau pélagique sont exceptionnelles.

Environ 70 Bec en ciseaux (*Rynchops niger*) volent en altitude direction plein sud (formation en V) sur la RN 1 au niveau du lycée de Matiti, le 05/07/04 (K. Pineau et B. Delcourt).

Un vol de 16 Aras bleus (*Ara ararauna*) entre Mana et St Laurent, le 10/10/2004 (M. Rodet; A. Renaudier).



1 Coulicou manioc (*Coccyzus minor*) est observé sur l'île St Joseph le 02/11/04 (C. Di Cicco, N. Vaslin, F. Espy, T. Luglia)

1 Coulicou de Vieillot (*Coccyzus melacoryphus*) est contacté sur la piste Couachi le 27/07/04 (M. et B. Barc)

1 chanteur de Grand ibijau (*Nyctibius grandis*) sur la Crique Gabrielle le 27/08/04 (M. Cervero, T. Luglia, K. Pineau).



# Le coin des obs suite et fin...

par Kévin PINEAU

1 chanteur d'Ibijau gris (*Nyctibius griseus*) sur la crique Couy, le 20/10/04 (K. Pineau et B. Delcourt)

1 chanteur d'Ibijau roux (*Nyctibius bracteatus*) est entendu à Saül début novembre (M. Rodet et A. Renaudier).

1 Engoulevent nacunda (*Podager Nacunda*) est observé au ponton du village de Kaw le 02/09/04 (C. Briand, B. Goguillon, K. Pineau et N. de Pracontal)

1 mâle de Coquette huppe-col (*Lophornis ornatus*) est branché dans une zone ouverte du layon de la crique Balaté (piste du plateau des mines), le 05/07/04 (K. Pineau et B. Delcourt).

**Erratum dans le n°27:** la paternité de la **découverte** du Caracara Cheriway de Guatemala, revient à Michel GIRAUD - AUDINE qui l'avait découvert, et en avait fait part au GEPOG dès décembre 2003, rendons à César ce qui est à César...

1 Martin pêcheur d'Amérique (*Megasceryle alcyon*) découvert le 14/11/04 sur le Lac de la route du CSG (O. Claessens, M. Rodet et A. Renaudier). Revu le 15/11/04 sur le Lac de la Sablière à Kourou (O. Claessens et O. Tostain). Il s'agit de la première mention pour la Guyane. Les données les plus proches proviennent du Guyana.

1 Sittine striée (*Xenops rutilans*) est observée à Saül début novembre (M. Rodet et A. Renaudier). Cette espèce avait été retirée de la liste des oiseaux de Guyane, ainsi elle semble réintégrer sa place au sein de notre avifaune.

1 Coq de roche mâle (*Rupicola rupicola*) est contacté sur la piste de l'aérodrome à Saül le 30/07/04 (M. et B. Barc).

1 chant d'Araronga blanc (*Procnias alba*) retentit sur la route de Kaw le 05/09/04 (M. Cervero, T. Luglia, R. Pignoux, J. Semelin et K. Pineau).

2 couples et deux individus de Bruant chingolo (*Zonotrichia capensis*) sont observés les 04, 05, 06, 07 & 08/09/04 sur l'Inselberg Noussiri/Falaise J. Crevaux (JJ. Vacquier et P. Studer).

1 mâle de Sporophile curio (*Oryzoborus angolensis*) est vu sur la Crique Gabrielle le 27/08/04 (M. Cervero, T. Luglia, K. Pineau).

1 Paruline rayée (*Dendroica striata*) a été capturée par la repasse de son chant à Awala-Yalimapo le 31/10/04 (GEPOG).

1 Paruline flamboyante (*Setophaga ruticilla*) mâle immature est capturée à Awala-Yalimapo le 03/10/04 (GEPOG).



**Olivier FORTUNE n'ayant pu assuré la synthèse des obs pour ce Jacana, c'est Kévin PINEAU, qui s'en est chargé. Nous retrouverons Olivier dès le prochain Jacana.**

## Ibijau roux : troisième localité en Guyane !

par Marie Laure CAYATTE

L'Ibijau roux *Nyctibius bracteatus* est le plus petit et le plus coloré de la famille des Nyctibiidae. On connaît très peu de choses sur cette espèce. Son aire de répartition englobe vraisemblablement toute l'Amazonie mais sa présence est rare et localisée.

En Guyane, il n'avait été vu, jusqu'à présent, que dans la réserve naturelle des Nouragues en 1998 et entendu à plusieurs reprises dans la région de Saül depuis 2000.

En octobre 2003, un individu a été observé de jour dans la réserve naturelle de la Trinité (Marie Laure CAYATTE) dans le secteur de la crique Grand Leblond sur son "gîte de repos diurne".

La découverte a eu lieu en haut d'un petit plateau proche d'un chablis. L'oiseau était branché et dormait à environ 3 m de hauteur.



# Etymornithologie II:

par Jean Pierre POLICARD

Après avoir étudié le monde trouble de la nuit dans la première chronique (cf. le *Jacana* n° 27), enfilons cette fois nos bottes pour patauger dans les eaux vaseuses où vivent les ardédidés. Cette rubrique nous permettra en outre d'aborder l'onomasiologie ornithologique (ou comment l'on donne des noms aux oiseaux).

Le nom héron, malgré les apparences, ne vient pas du grec *érédios* (= héron), qui donna *ardea* en latin, mais de l'allemand *heigro* qui produisit au XIIe siècle *hairon*, *aigron* puis héron. Tous ces mots ont en commun avec hure, hurluberlu et ahuri l'idée de hérissément. Par l'intermédiaire de l'ancien provençal, *beigro* donna aussi aigrette, latinisé en *egretta* pour les besoins de la taxonomie. Mais d'autres particularités physiques comme un corps aux couleurs tigrées [= *tigrisoma* (1) en grec] ou blanc jaunâtre [c'est-à-dire *blong* (2) selon un vieux terme de chasse], un crâne coiffé [= *pileatus* (3) en latin] d'une houpette ou encore un bec en forme de cuillère [= *cochlear* (4) en latin] ont aussi été utilisées pour nommer des oiseaux de cette famille.

Des singularités du comportement sont aussi à l'origine de quelques noms. Ainsi, le garde-bœufs accompagne souvent le bétail [*bubulcus* (5) signifie bouvier en latin], et le mirasol ("regarde soleil" en espagnol) se tient droit, le cou tendu et le bec pointé vers le ciel lorsqu'il est en alerte. D'ailleurs, pour la même raison, le Butor américain (*Botaurus lentiginosus*), absent de Guyane, est nommé le garde-soleil en Louisiane.

Les ardédidés n'ont pas un chant qui sonne agréablement à l'oreille humaine ; aussi leurs émissions retentissantes ou gutturales ont souvent servi à les nommer de manière peu avantageuse.

Ainsi *nycticorax* (6) (= corbeau de nuit en grec) et *nyctanassa* (7) (= canard de nuit) font sans doute allusion à leur kwak rauque qui rappelle un peu le croassement d'un corvidé ou le coin-coin d'un anatidé. Mais les ardédidés nocturnes ont plus souvent été comparés à d'autres animaux encore moins flatteurs pour des oiseaux : les bovins. Le nom butor vient du latin *botaurus*, ce n'était guère difficile à deviner, mais ce terme se décompose en *taurus* (= taureau) et, c'est ici que les évidences se compliquent, *bos* (= bœuf) selon "L'Étymologie des noms d'oiseaux" (2003) ou *buteo* (= buse) selon "le Grand Robert de la langue française". Il est en outre cocasse que les deux ouvrages, pour justifier leur interprétation, mentionnent le même exemple tiré de Pliny l'Ancien (auteur latin du premier siècle de notre ère) qui explique que dans la région d'Arles, un oiseau est nommé *botaurus* en raison de son cri ressemblant au mugissement d'un taureau. Cet animal est d'ailleurs encore de nos jours parfois appelé bœuf d'eau dans certaines régions. Le substantif bihoreau aurait la même origine (*botaurus*) par l'intermédiaire, au XIVe siècle, d'un dialecte de l'Ouest. Au XVIe siècle, Rabelais nomme le bihoreau pouacre, d'après l'onomatopée de son cri mais aussi sans doute avec l'influence d'un vieux mot français (*poacre* du grec *podagra*) signifiant saleté repoussante (en relation avec son nid ou ses perchoirs maculés de fientes blanches ?) et qui donnera l'interjection pouah, exprimant le dégoût.

Notable exception dans ce concert de meuglements, le Butor



mirasol est appelé en créole guyanais Onoré tambour ou Onoré camougué en référence à son chant nuptial évoquant le rythme d'une danse traditionnelle.

L'histoire du nom de genre du blongios (*ixobrychus*) est un peu tortueuse. Si le deuxième radical vient clairement du grec *bruchô* (= *mugir*), le premier terme a pour origine *ixos* (= *gui*), qui aurait été pris par erreur pour un mot signifiant roseau.

Plusieurs noms proviennent de la francisation de langues amérindiennes, mais sans pouvoir toujours en donner l'explication faute de dictionnaires et de bibliographies (je suis intéressé si vous connaissez des titres).

Agami est un mot karib, comme savacou, qui désigne d'abord *Psophia crepitans* ; mais, selon Alain LE DREFF (2004), l'habitude de se dissimuler dans le feuillage des buissons ou des sommets des arbres que notre héron partage avec l'oiseau trompette lui a valu de partager aussi le même qualificatif. Onoré appartient au même groupe linguistique ; son sens s'est restreint puisque, toujours selon le même auteur, il désignait autrefois, en Guyane, toutes les espèces de hérons. Coci est probablement aussi amérindien, mais d'une onomatopée tupi à une langue du Chili (où il est appelé *cua*), les explications sont très divergentes. Enfin *thula* est intéressant puisque ce terme désignait chez les Araucans du Chili le Cygne à cou noir, *Cygnus melanocoryphus*, et fut attribué par erreur, en 1782, à l'Aigrette neigeuse (8).

Une question pour terminer : comment les Européens appelaient-ils, au XVIIe siècle, les Amérindiens du Canada qui portaient des coiffures de plumes hérissées derrière la tête ? Ce terme est attesté dès 1360 ; il désignait alors les paysans partisans d'une jacquerie. La réponse est à chercher ou à attendre dans les pages de ce journal.

J.-P. (avec le concours de Marie-Laure Cayatte, Bertrand Goguillon, Nyls de Pracontal et Alexandre Renaudier)

Notes :

1 : Onoré *sp.* ; 2 : Blongios ; 3 : *Pilherodius pileatus* Héron coiffé ; 4 : *Cochlearius cochlearius* Savacou huppé ; 5 : *Bubulcus ibis* Héron garde-bœufs ; 6 : *Nycticorax nycticorax* Bihoreau gris ; 7 : *Nyctanassa violacea* Bihoreau violacé ; 8 : *Egretta thula*.

Ouvrages cités :

CABARD Pierre & CHAUVET Bernard, *L'Étymologie des noms d'oiseaux*, Belin / Éveil nature, 2003, 589 p.

LE DREFF Alain & LE GUEN Roger, *Les Hérons, Aigrettes et Ibis de Guyane*, Éditions Roger Le Guen, 2004, 47 p.

REY Alain (dir.), *Grand Robert de la langue française*, dictionnaire Le Robert, 1998, T. 1, 1381 p.

# Délires à l'assemblée...

par Kevin PINEAU

Après le loup, l'ours et les tortues marines, continuons dans le registre " sujet qui fâche " avec les discussions sur la loi sur le développement des territoires ruraux qui ont eu lieu à l'assemblée nationale.

Cette loi visant à promouvoir et à envisager des solutions pour le développement des territoires ruraux s'est transformée en loi de destruction de la nature.

Nos charmants députés ont rapidement cédé aux pressions du lobby chasse pour aboutir à une nouvelle loi chasse déguisée !

Lors des discussions parlementaires, ces mêmes députés se sont littéralement lâchés en prononçant des discours assez ahurissants.

Le député UDF Jean Lassale s'est illustré en dénonçant l'actions des associations de protection de l'environnement lors des débats sur le loup et surtout en dénonçant leurs " moyens de communication considérables " qui conduit " à affoler la population ", donc attention ne lisez pas trop le fameux journal de propagande qu'est le Jacana car il pourrait gravement vous affoler !

Au rayon chasse, la couleur politique ne semble pas avoir d'incidences sur les discussions. Maxime Gremetz du Parti des Chasseurs (oups !! du Parti Communiste), propose quant à lui que la police de la chasse et de l'environnement ne soit plus sous tutelle du ministère du même nom !

La palme "de bananier" de la séance est décernée à Charles-Amédé de Courson député UDF (Union des fusils ??), dont nous ne pouvons passer sous silence la finesse des propos. Premier round en souhaitant la régulation des populations de " bec crochus " et autres espèces jugées envahissantes : " Savez-vous ce que je fais, lorsque je m'ennuie sur l'autoroute ? Je compte les buses sur les poteaux. Elles sont grasses comme des gorettes et elles prolifèrent ". Le pire c'est qu'il peut aller encore plus loin : " Une attaque de cormorans, c'est pire qu'un bombardement allemand en piqué ! J'ai vu des poissons, des milliers de tanches, terrorisés ! Ceux qui ont vu la scène n'en plaisaient pas ! Il est intolérable que les ministres successifs protègent ces cormorans nazis ". Quel talent !!

Voilà quelques extraits de ce que sont capables de dire nos chers députés. Que les chasseurs ne s'inquiètent pas, car on ne vous a pas tout rapporté : autorisation de la chasse à la glue pour les Turdidés en Provence, légalisation des braconniers du col de l'Escrinet en Ardèche... Tout n'est pas perdu, ce texte doit d'abord aller au Sénat...

Pour le plaisir on s'en remet une petite couche :

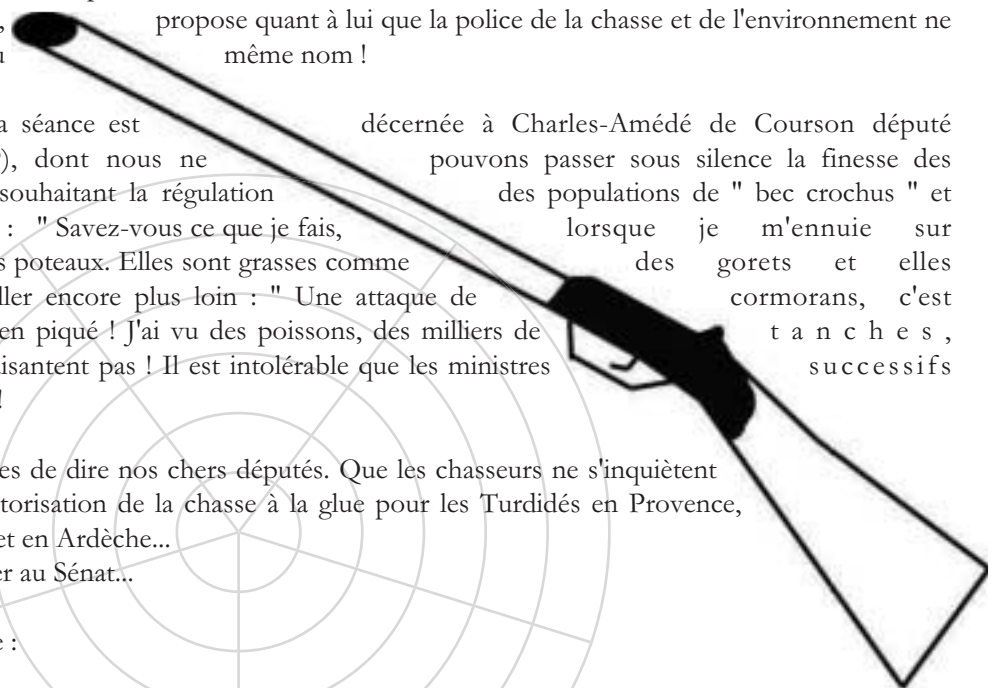
Jean-Louis Léonard (UMP) : " Nous rencontrons sur nos territoires [de chasse] des gens, promeneurs et ramasseurs de champignons, qui n'ont rien à y faire ".

André Chassigne (PC) au sujet des colliers de chien équipés de " sonnaillons électroniques " (on arrête plus le progrès...) : " il faut être attentif aux problèmes auditifs des chasseurs âgés ".

Jean Dionis du Séjour (UDF) : " Vos services, Monsieur le ministre [de l'écologie] sont imprégnés de cette vision écolo-intégriste de la régulation ".

sources: - [http://www.assemblee-nat.fr/12/cra/2004-2005/011.asp#P167\\_38859](http://www.assemblee-nat.fr/12/cra/2004-2005/011.asp#P167_38859)

- Action nature N° 16 (possibilité de le recevoir par Courriel en demandant à [actionnature@tiscali.fr](mailto:actionnature@tiscali.fr))



# Les Martins pêcheurs de Guyane

par Thomas LUGLIA

On rencontre en Guyane 6 espèces de martins-pêcheurs sur les 6 présentes dans les Amériques. Eh, oui j'ai bien dis 6, en effet dimanche 14 novembre dernier nos chers Alex et Marion en compagnie d'Olivier Claessens ont eu le bon coup d'oeil en découvrant un mâle sur un étang de la route de l'espace vers Kourou. Le mercredi 17 novembre cet oiseau fut réobservé par Olivier TOSTAIN et Olivier Claessens sur cette même sablière. Vous trouverez en page suivante un croquis de la femelle et du mâle car cette espèce peut être désormais compté parmi les espèces présente en Guyane.

Dans les 4 paragraphes suivants, je donne quelques critères d'identification.

## *Le milieu naturel :*

Les martins-pêcheurs sont inféodés aux milieux humides (criques, rivières, marais,...). Cependant on peut noter que le Martin-pêcheur à ventre roux, contrairement à ses congénères, peut être observé dans les savanes ou en bord de mer.

**Important :** le biotope dans lequel vous vous trouvez ne peut vous laisser présumer des espèces de martin-pêcheur à observer. En effet, être sur une grosse crique ne veut pas dire que vous n'allez voir que des gros martins-pêcheurs, au contraire il se pourrait bien que vous voyez passer les 5 espèces.

## *Longueur de l'oiseau :*

La taille de l'oiseau, si on peut l'estimer, peut donner une précieuse indication sur l'espèce. On ne pourra pas séparer le Martin-pêcheur bicolore du Martin-pêcheur vert par cette méthode, seule l'observation du ventre le permettra.

## *Couleur du dos :*

Elle permet de séparer le Martin-pêcheur à ventre roux (dos de couleur gris foncé) des autres (dos de couleur vert foncé).

**Problème :** les conditions de luminosité ne permettent pas toujours de différencier le vert foncé du gris foncé.

## *Couleur du ventre :*

C'est le critère important à saisir pour identifier à coup sûr l'espèce. Un coup d'œil au verso vous permettra de vous faire votre idée néanmoins je vous donne les principaux risques de confusion :

✍ Ventre "tout" roux : le Martin-pêcheur à ventre roux et le bicolore ont cette apparence. On notera néanmoins la très grande différence de taille et le fait que le Martin-pêcheur à ventre roux a la gorge blanche.

✍ Ventre apparemment "tout" roux : si on exclut la différence de taille, il faudra regarder si le bas du ventre est blanc ou non pour séparer le Martin-pêcheur nain du bicolore.

✍ Entre Martin-pêcheur vert et d'Amazonie, le risque de confusion est grand.

==> Pour les mâles : en vol l'estimation de la taille est primordiale. Posé : le Martin-pêcheur vert possède de fines barres alaires blanches. De plus la forme des taches sur la poitrine est ronde alors qu'elle est plutôt allongée chez l'autre espèce.

==> Pour les femelles : on a l'impression que la poitrine du Martin-pêcheur vert est traversée par 2 rangées de taches vertes plutôt qu'une pour le Martin-pêcheur d'Amazonie. De plus le Martin-pêcheur vert a la poitrine plutôt chamoise.

## Bibliographie :

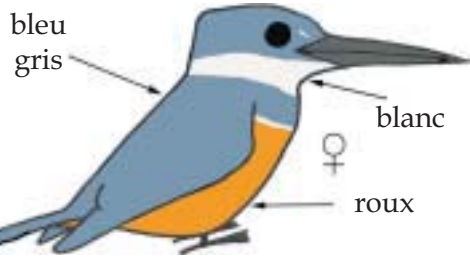
FRY C.H., FRY K. (1997). Martins-pêcheurs, martins-chasseurs, guêpiers et rolliers. Vigot, 320 p.

GEPOG (2003). Portraits d'oiseaux guyanais. Ibis Rouge Editions, 479 p.

TOSTAIN O., DUJARDIN D.L., ERARD C., THIOLLAY J.M. (1992). Oiseaux de Guyane. Société d'Etudes Ornithologiques, 222p.

# Les Martins pêcheurs de Guyane

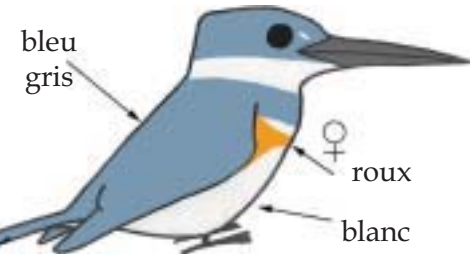
...suite et fin



Martin-pêcheur à ventre roux  
*Ceryle torquata*  
taille: 40 cm



Martin-pêcheur  
d'Amazonie  
*Chloroceryle amazona*  
30 cm



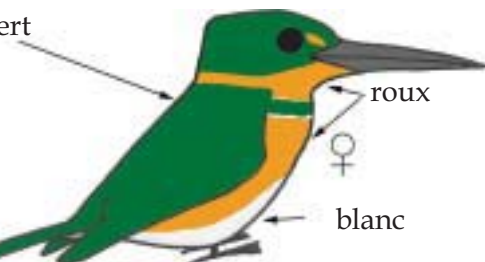
Martin-pêcheur d'Amérique  
*Ceryle alcyon*  
24 cm  
*Migrateur Nord américain*



Martin-pêcheur bicolore  
*Chloroceryle inda*  
24 cm



Martin-pêcheur vert  
*Chloroceryle americana*  
20 cm



Martin-pêcheur nain  
*Chloroceryle aenea*  
13 cm



# La Guyane à Ménigoute...

par Jean Philippe ISEL

Au mois de septembre, nous apprenions que la série " Oiseaux de Guyane, les marais de Kaw " que vous avez pu voir sur les antennes de RFO Guyane, avait été sélectionnée par les organisateurs du **Festival International du Film Ornithologique de Ménigoute**. Le format un peu spécial de cette série (80 reportages d'environ 2 minutes et une durée totale de 3 heures) ne leur permettait pas de mettre ces films en compétition, mais ils souhaitaient néanmoins en projeter 1 heure d'extraits. C'était l'occasion rêvée de présenter ces films en métropole et de faire connaître la richesse de l'avifaune guyanaise à un public averti comme celui de Ménigoute.

Je me suis donc rendu dans les Deux-Sèvres pour assister à ce festival dont j'avais tant entendu parler. Le GEPOG et d'autres associations des DOM TOM y tenaient un stand, ça aide à supporter le froid et la grisaille de l'automne poitevin.

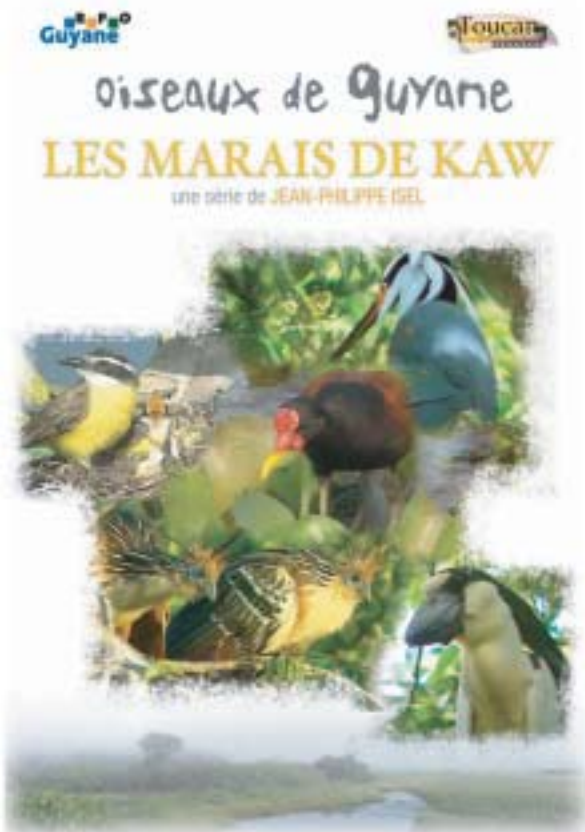
Cette année, une quarantaine de films était présentée. Il y en avait un peu pour tous les goûts : des grosses productions, des films à petits budgets, des aventures exotiques, tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la grange du voisin, des films militants, des films scientifiques, des films commerciaux, des mises en scène grossières d'animaux imprégnés, des images miraculeuses obtenues après des semaines d'affûts, et parmi la quarantaine de films projetés, deux d'entre eux avaient été tournés en Guyane et plus précisément dans les marais de Kaw.

"L'énigme du caïman noir " de Luc Riolon traitait d'une mission de l'IRD dirigée par Daniel Guiral, sur l'une des grandes mares de la plaine Angélique. Ce documentaire a obtenu le prix " Nature et Découverte ".

**Les Oiseaux de Kaw** présentés " hors compétition", ont eu un accueil très favorable du public.

Deux films sur quarante, c'est bien, mais très peu au regard de la richesse de la biodiversité amazonienne. Même si ces deux dernières années le nombre de documentaires tournés en Guyane a nettement augmenté, la filmographie de l'Amazonie reste d'une pauvreté accablante.

A Ménigoute, les thèmes abordés par les films que j'ai pu voir donnaient trop souvent une impression de " déjà vu ", comme si le cinéma animalier peinait à se renouveler. Le jury ne s'y est pas trompé et la plupart des films primés l'ont été, non seulement pour la qualité des images mais aussi pour l'originalité des sujets et de leur traitement. En cela, la richesse, la diversité et la complexité des milieux naturels amazoniens ne peuvent qu'amener un renouveau dans le documentaire animalier, non seulement par la quantité et la qualité de sujets " nouveaux ", mais aussi par une écriture et une narration différentes. La réalisation de documentaires animaliers en forêt amazonienne ou plus largement en forêt tropicale, n'en est encore qu'à ses balbutiements, freinée par les fortes contraintes liées aux milieux.



Si ces productions se développent, elles n'auront probablement pas l'attrait spectaculaire des films tournés dans les savanes africaines. Elles nécessiteront la mise au point de techniques adaptées à cette forêt où la visibilité est réduite, où la plupart des choses se passent à plus de 30 mètres du sol et où il faudra se pencher sur des espèces de très petite taille.

Ces techniques seront sans doute aussi complexes que celles qui ont accompagné, en leurs temps, les premières images sous marines. Dans leur contenu, ces documentaires ne pourront éviter de se pencher sur la complexité qui régit les milieux naturels. Des sujets probablement ardues, mais l'inventivité de cette forêt fascinante sera sans doute capable de susciter l'intérêt d'un large public.

L'Amazonie reste un vaste espace à explorer, non seulement pour les scientifiques et les amoureux de la nature, mais aussi pour les cinéastes ...

## " Oiseaux de Guyane, les marais de Kaw " sur DVD

La totalité de la série diffusée sur RFO Guyane de mars à juin de cette année sera bientôt disponible sur DVD : les 3 heures d'images pourront être visionnées à partir d'un ordinateur ou d'un lecteur de salon. Différents menus permettront de voir la série en entier ou par extraits et surtout de choisir une espèce en particulier à partir de photos ou d'une liste de noms scientifiques, français, créoles et anglais.

Sortie prévue : début 2005





# Ménigoute, cuvée 2004...

par Nyls de PRACONTAL

## CONTEXTE

Ménigoute, petit village de 4500 habitants dans le Gâtinais, offre chaque année, et cela depuis 20 ans, une véritable vitrine naturaliste à près de 40 000 visiteurs.

Un lieu de rencontre et d'échange, de partage d'expériences et de convivialité, rythmé par d'interminables séances de films ornithologiques.

Parce qu'avant tout, ce festival a été créé pour promouvoir les documentaires à caractères ornithologiques, sous la forme d'une compétition.

Ainsi " s'affrontent " plus de 35 films, diffusés dans la salle de sport du village, judicieusement reconvertie en véritable salle de cinéma, le temps du festival.

Et ainsi va la vie de ce village qui pendant 5 jours se voit en haut de l'affiche...

## DÉROULEMENT

C'est donc pour cette nouvelle occasion que les ornithos des DOM-TOM se sont retrouvés dans ce petit village où semble t'il, même les vaches se sont habituées

à voir déferler, chaque année à la même époque, ces passionnés en herbe.

Nous étions réunis autour d'une association répondant au doux patronyme de GNOM, comprenez : Groupe des Naturalistes d'Outre mer et de Métropole. le GNOM se donne comme ambition de fédérer les associations naturalistes (principalement ornithologiques) des DOM-TOM, orchestrée d'une main de Chef par notre infatigable globe trotter : Jean-Luc Poillot.

Ainsi, nous nous sommes retrouvés autour d'un stand riche en couleur et en saveur...qui fut et c'est peu de le dire, l'attraction du festival !

Ce petit coin de soleil offert en ce début d'automne en a laissé plus d'un rêveur !!



Venus de Guadeloupe, de la Réunion et de Guyane (la Polynésie et la Calédonie n'ayant put venir) nous avons été rejoints sur place par des

Géopoguiens retournés dans l'hexagone, et notamment Cyril Dutech et Isabelle

Nolibos, respectivement ancien secrétaire du GEPOG et ancienne ornitho émérite de la SEPANGUY. Véritable plate forme de rencontre (ornithologique j'entend...) d'autres amis guyanais ayant de nombreuses années contribué à la protection de l'environnement dans notre département nous ont aidés tout au long du festival (Christophe Caillaux et Agnès Leclerc, ADNG)

Au cours de cette semaine, nous en avons également profité pour travailler (!)

Ainsi une rencontre avec Alison Duncan (Birdlife), Bernard Deceunink (LPO) et Jean-Philippe Palasi (UICN) nous a permis de présenter chaque structure et d'imaginer des projets communs. Nous les remercions vivement pour leur disponibilité et pour l'envie partagée de travailler à la cause des DOM-TOM.

## CONSTAT

90 % de la biodiversité française se trouve dans les DOM-TOM.... et ce que nous constatons, c'est la trop grande méconnaissance de la plupart des gens vis à vis de ces régions là. Aussi, il est important de poursuivre la promotion de " nos pays " comme par la diffusion de Portraits d'Oiseaux guyanais, ou très prochainement au travers du DVD sur les Oiseaux des Marais de Kaw.

Nous tenons à remercier très amicalement, Jean-Luc pour l'organisation, Anthony et Marc pour leur migration, Gilbert et Edith pour leur gîte, la société du rhum St Maurice pour les bouteilles de " La Belle Cabresse ", le CTG pour son lot de posters et celles et ceux qui nous ont aidés et accueillis tout au long du festival.

# Les étapes d'une session de baguage

par Bruno DELCOURT

## Petit rappel du contexte:

Depuis un an maintenant le GEPOG s'est lancé dans un programme de suivi par le baguage des populations d'oiseaux migrateurs d'origine nord-américaine, dans la région d'Awala Yalimapo.

En complément de l'article d'Alexandre RENAUDIER dans le JACANA N°27, voici présentées en photos les différentes étapes d'une session de baguage.

Une fois les filets déployés, il faut régulièrement aller les relever pour constater les prises; commence alors la délicate opération du **démaillage** des oiseaux.

Ci dessous un Manakin auréole *Pipra aureola* pris dans le filet, entre les mains expertes de Bertrand GOGUILLON; dans quelques instants, il sera amené à la table de baguage, pour y "subir" une série de mesures et la pose d'une bague métallique estampillée MUSEUM de PARIS avec un numéro.

**Pose de la bague** sur le tarse de l'oiseau. La bague en aluminium est resserrée jusqu'à ce que les deux bords se soient rejoints; pour que la bague ne puisse pas s'accrocher dans les feuillages et les branchages une fois l'oiseau relâché. La bague doit pouvoir coulisser le long du tarse de l'oiseau.

Lorsque la bague est posée, une série de mesures de la morphologie de l'oiseau est effectuée.

à gauche: **mesure de la taille du tarse** à l'aide d'un réglet à butée.

à droite: **mesure de la taille de l'aile.**



# Les étapes d'une session de baguage

...suite



Mesure de la longueur du bec en prenant bien soin de caler le pied à coulisse à la jonction du crâne et du bec. Sur certaines espèces, comme ce fut le cas pour ce Tyran pitangua *Megarynchus pitangua* (à droite), on mesure aussi la largeur du bec.



Les réserves de graisse (**mesure de l'adiposité**) de l'oiseau sont évaluées; celles ci sont en général stockées sous la gorge. Certaines espèces dont les colombidés stockent cette graisse sous les ailes.



L'observation et la description précise du plumage peuvent permettre de **déterminer l'espèce, l'âge et le sexe** de l'oiseau



L'oiseau est ensuite **pesé**, à l'aide d'un peson extrêmement précis



Toutes les informations recueillies sont **consignées sur les bordereaux de baguage**, qui seront ensuite transmis au CRBPO (Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux).

et enfin... le retour à la liberté!!!





# Un point sur la création du Parc National de Guyane

par Marie Laure CAYATTE

Le projet de Parc National dans le sud de la Guyane, en sommeil depuis 1998, a été relancé en mars 2003 avec un nouveau comité de pilotage.

Co-présidé par le Préfet et le Président du Conseil Régional représenté par José Gaillou, ce comité de pilotage est composé de 56 membres répartis dans 4 collèges (élus et autorités coutumières, administrations et organismes, scientifiques, associations et organisations internationales).

Dans le même temps, le gouvernement décide de réformer la loi de 1960 qui régit la création des parcs nationaux. La première mouture de cette nouvelle loi est plus que décevante. Le Parc National qui était l'outil fort de la conservation de la nature en France deviendrait une zone où tout est permis sous couvert d'un soi-disant développement " durable ". Sous la pression des associations de protection de la nature, le gouvernement a été invité à revoir sa copie qui devrait être diffusée à la fin de l'année. La création du parc de Guyane est évidemment assujettie à la sortie de cette loi et vice versa... les discussions qui ont lieu autour du parc de Guyane apportent des éléments pour écrire cette loi...

## La concertation est en cours...

Le comité de pilotage a validé la création de trois commissions de travail : Champs de compétences du Parc, Zonage, Respect des modes de vie et développement durable. Depuis novembre 2003, les commissions se sont donc succédé dans les bourgs de Maripasoula, Saül, Papaïchton, et Camopi. Les réunions vont encore avoir lieu jusqu'au premier semestre 2005 et un avant projet du parc, où seront définies les grandes orientations, sera discuté et validé par le comité de pilotage.

## ...mais les conflits d'intérêts demeurent...

Les membres du comité de pilotage ont été sollicités pour faire des propositions de zonage. Concernant les différents types de zones, le projet de loi a introduit un nouveau vocabulaire, ce qui n'est pas sans compliquer les choses. Avant, nous avions zone centrale et zone périphérique ; demain nous aurons peut-être zones cœur et zones de libre adhésion auxquelles il faut rajouter en Guyane les zones de droits d'usage qui existent déjà... En bref, les zones cœurs seront les zones réglementées à fort niveau de protection. Dans les zones de libre adhésion, il n'y aura pas de réglementation propre au parc, seule une charte " de bonne conduite " pourra s'appliquer.

Au vu des discours tenus lors de ces réunions, les communautés amérindiennes Wayana et Wayãpi semblent favorables à la création d'un Parc. Le Maire de Camopi, Joseph Chanel, s'est prononcé clairement pour sa commune, souhaitant que tout le territoire de Camopi fasse partie du cœur du Parc.



# Un point sur la création du Parc National de Guyane

par Marie Laure CAYATTE  
...suite

Les communautés amérindiennes voient dans ce projet la possibilité d'interdire l'orpaillage et protéger leurs ressources. Et on espère avec eux que ce sera le cas...

La communauté Aluku (ou Boni) de Maripasoula et de Papaïchton est beaucoup plus réticente et très méfiante vis-à-vis de l'administration. Beaucoup d'entre eux vivent de l'orpaillage et ne seront peut-être pas prêts à céder sur ce point. Historiquement, les Aluku étaient présents sur le haut Maroni (Criques Tampock, Marouini, Wanapi) avant les Wayana. Même s'ils n'y vivent plus aujourd'hui, ils considèrent ce territoire comme le leur au même titre que les amérindiens. Leur aval sera donc indispensable. Les chefs coutumiers Aluku souhaitent d'abord visiter un parc national en Afrique avant de dire oui pour le parc. Ce voyage est, semble-t-il, prévu l'année prochaine... à suivre...

La commune de Saül ne s'est pas prononcé clairement ; la population semble très partagée. La commune ne souhaite pas en tout cas que le bourg soit intégré dans le cœur du parc.

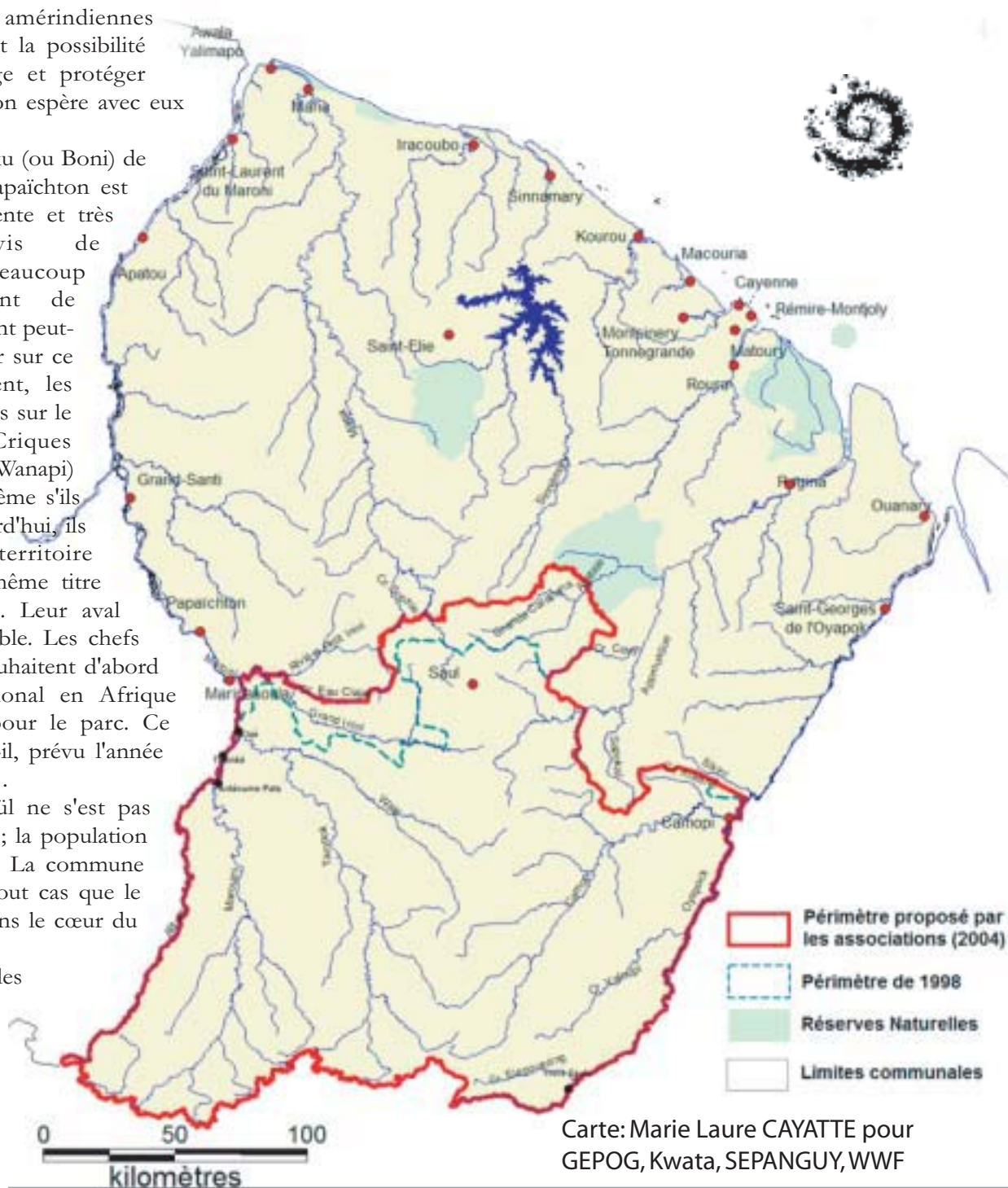
Les populations locales ne sont donc pas toutes acquises à la cause du Parc.

Les miniers ont été les premiers à se prononcer avec une limite nord du parc

très en dessous de celle concertée de 1998. Leur proposition se borne à exclure toutes les zones à fort potentiel aurifère du parc national, celui-ci réduit à sa plus simple expression... !

Françoise et Pierre Grenand, Anthropologues, proposent une augmentation des zones de droits d'usage afin de tenir compte de l'évolution des modes de vie.

Les quatre associations de protection de la nature (GEPOG, WWF, Kwata et Sepanguy) se sont regroupées pour définir une position commune. Elle est très proche de la proposition réfléchiée par les mêmes associations en 1998. La limite nord englobe une grande partie de la chaîne Inini-Camopi et remonte jusqu'à la réserve naturelle des Nouragues pour englober le bassin versant de la crique Arataye. Les zones de grand intérêt écologique se situant sur la frange nord de ce périmètre, se superposent aux zones à fort potentiel aurifère. Nous proposons que la totalité du parc soit en zones cœur à l'exception des zones d'habitations et d'activités.



Carte: Marie Laure CAYATTE pour  
GEPOG, Kwata, SEPANGUY, WWF

# Un point sur la création du Parc National de Guyane

par Marie Laure CAYATTE  
...suite et fin

" Les "zones cœur" sont des zones d'importance écologique majeure, qui doivent bénéficier d'un statut de protection stricte de la biodiversité et subir un impact humain négligeable. Ces zones doivent répondre aux impératifs suivants:

- Etablir une bonne représentation de la biodiversité sur le plateau des Guyanes : protection d'habitats comportant des espèces rares, endémiques, patrimoniales (monts, têtes de criques) ;
- préserver des microhabitats d'importance écologique majeure dans la dynamique des espèces : les zones de forêt inondables, qui sont des zones de reproduction et de nourrissage pour de très nombreuses espèces de poissons ; les zones amont des criques et les rapides, qui sont des microécosystèmes uniques pour de nombreuses espèces très spécialisées ;
- avoir des blocs forestiers intacts et continus suffisamment grands pour permettre le maintien de processus écologiques (migrations, reproductions,...), autant pour des espèces de terre ferme à très grands territoires et faibles densités (jaguar, grands primates, harpies) que des espèces aquatiques (loutres géantes par exemple), et pour résister à des changements globaux comme les évolutions climatiques. " (Cf. Premiers éléments de proposition de zonage du Parc National de la Guyane, Juin 2004).

La proposition des associations définit également les grandes orientations du parc en termes d'activités :

- " Dans les zones de cœur, il est proposé de laisser un libre accès aux communautés résidentes, afin qu'elles puissent exercer sans entrave leurs activités traditionnelles de chasse, pêche, prélèvements de ressources végétales non ligneuses et ligneuses, passage (nomadisme), exercices religieux et/ou culturels. Seules les activités strictement dédiées à l'auto-consommation y seraient autorisées. Il sera également nécessaire que ces activités, de chasse notamment, soient gérées par des réglementations qui respectent au moins les orientations issues des commissions de travail des Orientations Régionales pour la Gestion de la Faune et des Habitats (ORGHF). "
- Les zones de libre adhésion doivent être définies par les communautés résidentes. Nous proposons qu'en plus des activités autorisées sous contrôle dans les zones cœur, l'agriculture traditionnelle (abattis) puisse être pratiquées par les communautés résidentes, ainsi que l'exploitation de bois pour les usages traditionnels.
- Au sud de la limite nord proposée, nous demandons qu'il n'y ait pas d'activité aurifère que ce soit en zone cœur ou en zone de libre adhésion.

La question de l'orpaillage sera cruciale et déterminante pour la création du parc. Les déclarations des ministres, Outre mer et Ecologie, favorables à une activité aurifère dans les zones de libre adhésion ou périphériques, ne sont pas du tout encourageantes. On aurait attendu du ministère de l'Ecologie un peu moins de complaisance vis-à-vis du lobby minier. Les associations devront être vigilantes à ne pas accepter l'orpaillage dans le parc, en d'autres termes, un parc sur le papier...

## Le dernier Pouli masqué mâle est mort!

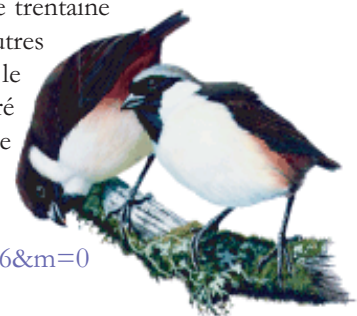
"L'un des derniers oiseaux, appartenant à l'une des espèces des plus menacées au monde, les pouilis [*Melanerpes formicivorus*], est mort le vendredi 26 novembre dans un centre de conservation à Maui (Hawaï) où il était gardé en captivité", rapporte le Los Angeles Times. Ce spécimen mâle avait été capturé il y a moins de trois mois et il ne reste probablement plus que deux autres oiseaux de cet espèce, apparemment des femelles, encore en liberté dans la forêt tropicale de Maui. Les causes de sa mort, survenue soudainement, n'ont pas encore été déterminées. Agé de 8 ans, il a pu tout simplement mourir de vieillesse, précise le journal.

Dans ces conditions, "les chances de survie de son espèce sont devenues infinitésimales", poursuit le quotidien en citant Alan Liberman, du zoo de San Diego dont dépend le centre de conservation de Maui. Les spécialistes qui se réjouissaient d'avoir capturé ce pouli, espéraient pouvoir également se saisir, au moins, de l'un des deux autres survivants pour les regrouper et leur permettre de se reproduire.

Le pouli est un petit oiseau, noir et gris, agréable à entendre et qui a été découvert il y a seulement une trentaine d'années. "Son habitat naturel a subi les ravages dus au développement urbain et aussi à l'expansion d'autres animaux tels les cochons sauvages, les chèvres et les rats", signale le LA Times. Selon Liberman, "même si le pouli n'a pas survécu, sa mort aura servi une cause. En effet, la campagne médiatique qui a entouré l'opération de sauvetage de son espèce a sensibilisé l'opinion publique au danger qui menace trente et une autres espèces d'oiseaux à Hawaï." source: AFP

Plus d'info sur le Pouli masqué sur :

[http://www.birdlife.net/datazone/search/species\\_search.html?action=SpcHTMDetails.asp&sid=8926&m=0](http://www.birdlife.net/datazone/search/species_search.html?action=SpcHTMDetails.asp&sid=8926&m=0)



# Un pas en avant, trois pas en arrière, lalalalalère!

par Guillaume FEUILLET

Amis naturalistes, vous n'êtes pas sans savoir que les tortues marines de Guyane font l'objet d'une protection intégrale par arrêté ministériel du 17/07/1991 et que de nombreuses organisations de Guyane (WWF, Kwata, SEPANGUY, Kulalasi, réserve naturelle de l'Amana, ONCFS etc...) œuvrent à leur conservation depuis de nombreuses années. C'est donc avec l'effet d'une douche glacée que nous venons de recevoir un projet d'arrêté ministériel qui abrogerait l'arrêté de 1991. En effet, ce projet donnerait au préfet la possibilité de délivrer des autorisations exceptionnelles de " détention, transport, naturalisation, colportage, mise en vente, vente ou achat, utilisation commerciale ou non des spécimens de tortues marines prélevés ", notamment pour les motifs suivants :

- " pour prévenir des dommages importants notamment à l'élevage, aux pêcheries et à d'autres forme de propriété ",
- " dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques " (sic !),
- " pour permettre, dans des conditions strictement contrôlées et de manière sélective, la capture, la détention ou toute autre exploitation judicieuse (cette notion aurait été supprimée aux dernières nouvelles) en petites quantités de certains spécimens ".

Pour résumer, ce projet est une ouverture à toutes les dérives possibles et imaginables en ce qui concerne la destruction des tortues marines. Avec un tel texte, vous pourrez sans soucis liquider les tortues prises dans vos filets pour peu que ceux-ci risquent d'être endommagés ; vous aurez également le droit de tuer les tortues qui viennent détruire vos palissades de jardin si vous habitez en bordure d'une plage de ponte et vous pourrez même exiger du préfet qu'il autorise l'abattage de ces monstres marins, qui risquent d'écraser vos enfants, représentent un danger pour les joggers bigleux et pourraient même être porteurs de maladies inconnues ! Avec un peu de chance si vous prouvez que les tortues sont pour vous et votre famille une source de revenus traditionnelle, que la consommation des œufs et de la chair est nécessaire à votre épanouissement,

vous pourrez y aller gaiement et demander au préfet l'autorisation de vous servir sur la plage.

Dans le contexte actuel, un tel projet ne peut que nous faire réagir. Depuis plusieurs années, il existe en Guyane un équilibre fragile entre les acteurs du programme Tortues Marines et les populations autochtones et ce texte peut anéantir des années d'efforts et de concertation avec les pêcheurs et habitants. Quand on sait que le Conseil National pour la Protection de la Nature (CNPN) a émis un avis favorable ce 18 novembre, on ne peut que rire jaune ! Ceci montre la limite de ce genre de comité composé de scientifiques et de certaines ONG mondialement connues, qui visiblement, dans leurs sphères parisiennes, n'ont pas tout saisi de la réalité du terrain. Quand on pense qu'aucun spécialiste Domtomien n'a été consulté sur le sujet...



Aujourd'hui, les associations et quelques institutionnels essaient de mobiliser un maximum de personnes de diverses professions (élus, pêcheurs, associations, prestataires touristiques...) afin de faire pression et d'empêcher le vote de cet arrêté ministériel. Un courrier circule en français, anglais, espagnol afin que toute institution ou structure ayant de près ou de loin un rapport avec les tortues marines exprime son

opposition. Pourquoi le gouvernement souhaite-t-il réviser le statut des tortues marines ? Qui est derrière tout ça ? Un gros lobbying, ou bien tout simplement une harmonisation des législations européennes ? En tout cas, si un tel arrêté passe, la France méritera un zéro pointé, un bonnet d'âne et pourra être la risée de tous ses petits camarades. Même le Bangladesh (gros site de ponte de *Lepidochelys olivacea*) ou les Etats Unis (grosse concentration d'*Homo sapiens destructoris*) n'ont pas encore osé le faire ! Chapeau bas!

NB : le projet d'arrêté que nous avons reçu date de juin 2004. Il semblerait que depuis, il ait fait l'objet de quelques modifications. A l'heure ou nous imprimons, nous n'en avons toujours pas eu connaissance.

## Trésor reprend du service...

par Kévin PINEAU

La réserve naturelle Trésor située sur la montagne de Kaw, est une réserve de 2464 ha. Anciennement terrain de l'évêché, la parcelle de Trésor fut achetée par la fondation Trésor créée par l'université d'Utrecht (Pays-Bas) en 1995. Dès 1997 le secteur fut classé en réserve naturelle volontaire. Dès le début, l'acquisition des connaissances s'est portée principalement sur la botanique. Au final, la richesse floristique a poussé l'équipe de la réserve à créer un sentier botanique où plus de 200 plantes ont été étiquetées sur une distance de 1750 m. Depuis quelques mois, ce sentier botanique était en sommeil. Désormais celui-ci reprend du service.

En effet des sorties grand public sont à nouveau organisées tous les premiers et derniers samedi et dimanche du mois. Le rendez vous à lieu à 9h00 au carbet d'accueil.

Les activités habituelles de la réserve reprennent vie également : sorties et animations pour les scolaires, surveillance de la réserve, études scientifiques...

Nous espérons vous retrouver prochainement sur le layon et au carbet d'accueil de la réserve Trésor...

Contact: Kévin Pineau / Garde-animateur  
Association naturelle réserve Trésor  
Chemin de la source de Baduel  
97300 Cayenne.

Courriel : [reserve.tresor@wanadoo.fr](mailto:reserve.tresor@wanadoo.fr)

N'ayant pas de ligne téléphonique pour le moment, vous pouvez nous joindre au numéro du GEPOG : 05.94.29.46.96

IL S'AGIT BIEN SÛR DES HURONS. ALLIÉS DES FRANÇAIS, ILS DÉTENAIENT LE QUASI-MONOPOLE DU COMMERCE DE LA FOURRURE AU DÉTRIMENT DES IROQUOIS QUI FINIRENT PAR LES EXTERMINER POUR LA PLUS GRANDE PART. MAIS QU'EST CE QUE CE TRUC FAIT LÀ? SI VOUS VOUS POSEZ LA QUESTION C'EST QUE VOUS LISEZ LE JACANA EN DIAGONALE, C'EST PAS BIEN!!!

## Les Touks'a 'piles sont arrivées !!

Contact: [dmiau@nplus.gf](mailto:dmiau@nplus.gf)

L'association "NE PLUS JETER" a lancé l'opération TOUK'a PILE.

Enfin un système de **récupération et de retraitement** des piles usagées en Guyane!

Ne jetez plus vos piles usagées à la poubelle; des TOUK' de récupération sont déjà installées au NOVOTEL de Cayenne, et à l'Association KWATA (même adresse que le GEPOG). Vous savez ce qu'il vous reste à faire...



## Vol migratoire...

Alors que la plupart des migrateurs boréaux coulent encore de paisibles jours sous nos contrées, une espèce un peu particulière, sédentarisée depuis quelques années en Guyane, rejoindra ses nouveaux quartiers au début de l'année à venir.

En effet, notre ex-Présidente Marie-Laure CAYATTE s'envole pour la Guadeloupe, appelée vers d'autres occupations.

Nous garderons le souvenir d'une "chef" volontaire et sérieuse qui a su donner au GEPOG une dynamique que nous poursuivons actuellement.

Nous lui souhaitons de nombreuses rencontres marines dans ces belles eaux turquoise, de la joie et (surtout) une grande maison pour nos virées dans les îles.

Bon vent, et merci.

